

Cahier des charges

Appel à projet résidences d'écrivains 2018

NANTES

Charte de séjour & candidature

La Ville de Nantes, a décidé de créer un lieu de résidences d'écrivains, d'artistes et de chercheurs qui valorisent la francophonie dans le domaine littéraire.

Cet appel à projet se situe au sein de l'axe majeur « Favoriser le dynamisme de la vie littéraire » de la Politique lecture du mandat.

La mise en œuvre de résidences d'écrivains doit répondre aux objectifs suivants :

- Conforter les acteurs de la vie du livre et les événements qui y sont consacrés en soutenant la création
- Développer des offres et actions spécifiques
- Mobiliser toutes les énergies des acteurs

A – Les axes de mise en œuvre de la politique d'accueil

→ Ce lieu est destiné à servir la mise en œuvre d'un projet littéraire bâti par un ou plusieurs des acteurs nantais du domaine du domaine littéraire ou d'action culturelle lié à la lecture ; il ne s'adresse pas à un individu isolé et doit être présenté par une structure.

Il aura pour vocation d'accompagner, sous la responsabilité des structures ayant été retenues suite à candidature, les différents modes de séjours envisagés par ces acteurs nantais. Il doit permettre aux auteurs, artistes et chercheurs :

- de créer dans un environnement paisible, calme et stimulant,
- de rencontrer le public nantais au cours d'événements littéraires et artistiques,
- de participer à des actions culturelles et de médiation.

→ Le terme de résidence s'entend ici comme la mise à disposition gratuite (hors consommation électrique et assurance à la charge du preneur) d'un espace de travail à l'exclusion d'un soutien tant financier (bourse, aide à l'édition, ...) que des moyens techniques ou humains.

Cette mise à disposition gratuite est nécessairement liée à un projet clairement défini par la structure demandeuse, le lieu n'étant pas destiné à assurer un simple rôle d'hôtellerie. Pour ce faire un certain nombre d'éléments d'analyse ont été posés (voir § B - processus de candidature).

→ Pour l'attribution du lieu de résidence et la durée de mise à disposition, un **Comité littéraire et artistique**, composé d'un représentant de la DDC, d'un représentant de la BM et des principaux acteurs littéraires subventionnés par la Ville de Nantes présidé par Aymeric Seassau, adjoint à la Lecture publique, accompagné, en fonction des projets, par les élus concernés a été créé. Cette instance débattera de la liste des projets de résidence déposés. La validation définitive des projets retenus sera interne à la Ville.

B – Processus de candidature

Le Comité se déterminera sur la cohérence du projet en fonction des objectifs, du projet développé, de la qualité de l'intervenant présenté et des temps de résidences afin de valider l'attribution du lieu.

1 - Objectifs

Ces résidences artistiques et culturelles reposent sur un double projet :

- le projet culturel de l'association : objectifs poursuivis annuellement par la structure, actions culturelles et animations littéraires envisagées à partir du travail artistique de l'auteur,
- le projet artistique avec l'auteur, qui constitue l'axe principal de la résidence.

A ce propos, il est souhaitable que l'auteur présenté par la structure valorise la francophonie et possède déjà

une traduction française de certaines de ses productions.

2 – Types de résidences

En fonction des projets présentés, il est possible d'envisager :

- Résidences uniques : un seul auteur sur un temps déterminé sur le lieu,
- Résidences fractionnées : plusieurs moments de résidence sur l'année pour un même occupant,
- Résidences en partenariat : avec d'autres partenaires littéraires ou d'autres institutions,
- Résidences partagées : plusieurs résidents hébergés et travaillant sur la même période (dans la limite de la capacité d'accueil de l'appartement) en fonction du projet.

Il n'y a pas de « durée type » mais elle doit être d'au moins 8 jours.

3 – Construction du projet

Il s'agit de définir de manière commune les enjeux de ce projet de résidence :

a - La Ville de Nantes souhaite s'impliquer et accompagnera la construction de la résidence selon les engagements suivants :

- Rencontrer en amont du dépôt de candidature de résidence chaque acteur littéraire pour :
 - Affiner le projet artistique et culturel,
 - Optimiser les rencontres avec le public nantais,
 - Envisager les événements pendant le temps de résidence,
 - Faciliter la rencontre avec les acteurs du territoire ciblé, le milieu culturel et littéraire local.
- Soumettre les candidatures présentées dans les délais au Comité littéraire et artistique.
- Informer les structures lauréates plusieurs mois à l'avance de l'acceptation de leur candidature et des dates auxquelles ils pourront bénéficier de l'appartement destiné aux résidences.
- Après acceptation de leur projet, leur faire découvrir le lieu de résidence afin de prévoir l'accueil en toute connaissance des éléments fournis et transports nécessaires.

b - Les structures s'engagent à respecter les règles et les modalités suivantes :

Avant le dépôt de candidature :

- Présenter le dossier de candidature en amont du dépôt afin d'affiner l'ensemble des propositions et intégrer les remarques et suggestions formulées par la Ville.
- Tenir compte des remarques formulées pour faire évoluer le projet.

Une fois qu'elles ont été retenues :

- Demander à l'écrivain résident de consacrer une partie de son séjour à la création d'une œuvre littéraire, artistique ou scientifique, ou à un travail de recherche.
- Faire figurer sur l'ouvrage, l'article, ... travaillé ou réalisé totalement pendant la résidence ou à la suite, la mention faisant référence au soutien de la Ville de Nantes et d'en adresser trois exemplaires minimum à la Direction du Développement Culturel. Cet engagement vaut pour la publication initiale et ses éventuelles rééditions et traductions. Une rencontre pourra être envisagée avec le public nantais à cette occasion.
- Intégrer dans le projet des temps de rencontres publiques de l'écrivain résident lors d'événements littéraires, de temps d'animation littéraire nantais en librairie, de programmations dans le réseau de la Bm, d'animations culturelles pour le public scolaire, Une attention particulière sera accordée aux projets s'inscrivant dans une démarche de médiation culturelle complémentaire du temps de création.
- Utiliser tout ou une partie des textes ou une mise en ligne sur le site internet de la Ville de Nantes. Une cession de droits sera établie dans la convention de résidence.
- Accepter que des informations le concernant (bibliographie, extraits...) soient mises en ligne sur le site internet de la Ville de Nantes et dans les différents documents de communication (affiches, tracts, programme, newsletter).

C - Le lieu

Pour l'accueil des résidents, cet appartement, situé au 6ème étage d'un des premiers immeubles d'habitation à loyer modéré reconstruits après la guerre 39-45 sur la Butte Sainte Anne, possède une vue incomparable sur la Loire et la Ville de Nantes. Il s'agit d'un véritable appartement avec lieu de vie, situé au 7ème étage du 1 rue de Crabosse à Nantes d'une surface de 88,92 m² environ comprenant :

- un séjour de 20,35 m²,
- un atelier de 22,80 m²,
- une chambre de 9,86 m²,

- un atelier de 6,39 m²,
- une cuisine de 6,39 m²,
- une entrée de 10,20
- des sanitaires,
- une terrasse.

D- Les conditions

La rémunération des écrivains ainsi que les déplacements personnels, déplacements liés aux rencontres et actions culturelles, repas des résidents sont à la charge des porteurs de projet, structures attributaires du lieu.

Une convention de résidence (précisant les modalités artistiques, culturelles et matérielles du séjour et devant correspondre au projet déposé auprès du Comité littéraire et artistique) sera établie avec la structure. Elle officialisera le projet en contractualisant les engagements des deux parties (Ville de Nantes et structure retenue).

Une convention d'occupation du lieu sera également signée par la structure **et** par l'occupant, avec la Ville afin de rappeler les responsabilités de chaque partie pendant le temps de mise à disposition du lieu. Le règlement intérieur de Nantes Habitat sera également annexé à ce document pour information des règles du bailleur social qui gère matériellement l'immeuble auquel cet appartement appartient.

Chaque demandeur dispose de l'appartement à usage d'habitation et de lieu de création en référence à la convention de mise à disposition. Un règlement intérieur sera signé par l'acteur littéraire ayant déposé le dossier et été accepté et par l' (les) occupants. Un état des lieux est fait par le personnel de la Direction du Développement Culturel en début et en fin de séjour ; les dégradations éventuelles sont à la charge de la structure attributaire du lieu.

Ces documents pourront être fournis pour information en amont du dépôt de dossier à la demande des candidats. Les structures retenues devront respecter ces engagements sous peine de voir la résidence écourtée.

E - Candidatures pour l'année 2018

Dossier à envoyer pour le 15 octobre 2017 à l'adresse suivante :

**Mairie de Nantes – Direction du Développement Culturel – à l'attention de Dominique COFFIN –
2 rue de l'Hôtel de Ville – 44094 – NANTES cedex 1 - France - Téléphone : 02 40 41 65 73 -
Courriel : dominique.coffin@mairie-nantes.fr**

Tout dossier incomplet ne pourra être transmis au comité littéraire et artistique. Les candidats seront informés par lettre des décisions du Comité littéraire et artistique et de la validation de l'adjoint à la lecture à la Ville de Nantes à l'issue de cette commission.

Tout dossier incomplet ne pourra être transmis au comité littéraire et artistique.